

# Homicide à Melen/Pour non-respect d'un deal au sujet d'un nouveau-né Elle tue la mère du bébé et dissimule le corps dans une touque

AEE  
Libreville/Gabon

LES habitants du PK 12 ont vécu un fait aussi rocambolesque que dramatique, hier en début de soirée. Une jeune dame de 27 ans, Anouchka Paulette Simbou, a froidement assassiné une autre de 31 ans, Tiphenné Mbougou, mère de quatre enfants, à l'aide d'une machette.

Pour tenter de dissimuler son crime, la meurtrière présumée a ensuite mis le corps dans une touque, après en avoir au préalable découpé quelques parties. C'est la sœur cadette de la meurtrière présumée, arrivée sur les lieux, qui a informé ses parents du drame.

Qu'est-ce qui a bien pu amener Anouchka Paulette Simbou à commettre un tel acte ? La pomme de discorde entre les deux dames serait le non-respect d'un deal passé au sujet d'un nouveau-né.

Hier après-midi, au poste de gendarmerie du PK 9, Simbou Anouchka elle-même, dans une froide narration des raisons de

son geste, explique: Il y a de cela plusieurs mois, elle avait fait la rencontre de Tiphenné Mbougou à l'hôpital régional de Melen, où elle venait faire ses visites prénatales. Cette dernière lui aurait confié qu'étant déjà mère de quatre enfants, elle voulait se débarrasser de cette énième grossesse, vu qu'elle n'avait pas de moyens pour s'en occuper, et que son petit ami était au chômage.

**NON-RESPECT DU DEAL.** Anouchka, qui avoue souffrir d'une stérilité secondaire, dit avoir trouvé là le moyen d'être enfin mère. Aussi, demandera-t-elle à son interlocutrice de ne pas avorter. Elle lui propose donc un deal, qui consiste à s'occuper de la grossesse, jusqu'à l'accouchement, étant entendu que l'enfant qui naîtra lui reviendra.

Après un moment de réflexion, Tiphenné, poursuit Anouchka, accepte le deal. Marché conclu donc.

Comme convenu, toutes les dépenses prénatales sont prises en charge par Anouchka qui, pour bien faire les choses, simule, entre-temps, une gros-



Photo : AEE

Anouchka Paulette Simbou, la meurtrière présumée, a été conduite à la brigade de gendarmerie par ses parents.

sesse dans son entourage, y compris auprès de son petit-ami.

Après l'accouchement de Tiphenné Mbougou, Simbou laisse un peu de temps à cette dernière avant de lui rappeler, enfin, leur entente.

Mais, contre toute attente, l'autre se rétracte et ne veut plus du tout entendre parler du marché.

Anouchka invite alors Tiphenné chez elle pour

mieux négocier, convaincue que de la discussion jaillira enfin la lumière. Malheureusement, son hôte reste intransigeante: elle ne veut plus du deal.

Une dispute éclate donc entre les deux dames. Pour ne pas attirer l'attention du voisinage, Anouchka entraîne son invitée dans la cuisine. Et, pendant que Tiphenné a le dos tourné, elle se saisit d'une machette cachée dans un coin de la

pièce, et lui donne un premier coup à la clavicule. La victime se met à genoux et essaye de se débattre. Elle reçoit un second coup sur l'autre clavicule, puis un troisième sur sa tête, jusqu'à ce que mort s'ensuive.

**LE CORPS DANS UNE TOUQUE.** Anouchka Paulette Simbou cherche par la suite à dissimuler le corps dans un tonneau. Rencontrant quelques difficultés à le loger dans le récipient, elle le saucissonne et met le tout dans une touque, qu'elle prend ensuite soin de fermer.

Sa basse besogne accomplie, elle essuie le sang répandu sur le sol avec une serpillière.

Sa petite sœur, qui vit avec elle, en rentrant à la maison de retour de ses balades, trouve du sang dans la maison et un corps dans une touque. Aussi, alerte-t-elle ses parents. Ce sont ces derniers qui vont conduire la meurtrière présumée à la brigade de gendarmerie du PK 9.

Anouchka Paulette Simbou devrait être présentée devant le parquet de Libreville cette semaine.

## Faits d'ailleurs

**Ils violent et jettent à l'eau une mamie qui leur demandait de baisser leur musique**

La scène s'est produite aux Etats-Unis. Une bande de jeunes faisait la fête autour d'une piscine lorsqu'une mamie, qui promenait ses deux chiens, s'est approché d'eux et leur a demandé de baisser le volume de leur musique. Un jeune homme a saisi la dame et l'a violemment plaquée au sol. Il l'a ensuite jetée à l'eau.

**Il gifle une octogénaire pour une place dans une file d'attente**

La scène s'est produite à Luisant, en Eure-et-Loir (France). Une femme, âgée de 84 ans, faisait la queue devant un supermarché, en attendant son ouverture. Comme elle ne se sentait pas bien, elle s'est appuyée sur un poteau pour se reposer. Mais le poteau en question se trouvait devant l'individu qui se tenait après elle dans la file d'attente. Furieux, ce dernier lui a crié : « C'est ma place. Pousse-toi. Je vais te cracher dessus, c'est mon poteau ». La mamie lui a alors fait une réflexion raciste. Ce que n'a pas apprécié l'homme qui lui a donné deux énormes gifles, tellement violentes que l'octogénaire a heurté le poteau, se blessant à l'épaule. Le suspect, âgé de 37 ans, a été interpellé et est passé en comparution immédiate devant le tribunal de Chartres. Il a été condamné à huit mois de prison, dont quatre mois avec sursis.

**Il traverse la ville avec le cadavre de son ex-femme dans sa valise**

Un homme, âgé de 42 ans, comparait en ce moment devant un tribunal britannique pour le meurtre de son ex-femme, âgée de 38 ans. Les faits se sont déroulés le 4 août 2016 à Exeter, dans le comté de Devon, en Grande-Bretagne. L'accusé a tué son ex-femme parce qu'il ne supportait pas que son ancienne compagne ait une relation avec un autre homme. Il a ensuite placé le cadavre de la victime dans une valise et a traversé la ville avec durant 2 kilomètres. Puis il a jeté le corps près d'une voie ferrée. Le cadavre sera découvert trois jours plus tard. Le suspect nie avoir assassiné son ancienne compagne, mais les images de caméras de surveillance diffusées samedi lors du procès montrent l'homme en train de transporter la valise dans les rues d'Exeter.

Rassemblés par JNE

## Suite à la plainte déposée à la DGR par le ministère de la Santé contre les structures sanitaires non conformes et médecins exerçant illégalement

### Une trentaine de cabinets privés déjà fermés

JNE  
Libreville/Gabon

UNE trentaine de cabinets sanitaires privés non conformes aux lois et règlement en vigueur en République gabonaise viennent d'être fermés. D'autres établissements similaires pourraient bientôt leur emboîter le pas. Et pour cause ! Les agents de la Direction générale des recherches (DGR) de la gendarmerie nationale sont, sur instruction du gouvernement, mobilisés pour nettoyer les écuries d'Augias.

Il vous souviendra que suite à un Conseil présidentiel sur la santé, le chef de l'Etat avait instruit le ministre de la Santé publique et de la Population de mettre de l'ordre dans ce secteur important de la nation, notamment en fermant toutes les structures sanitaires privées ne remplissant pas les conditions réglementaires et en sanctionnant les médecins et autres professionnels qui y exercent illégalement. Pour ce faire, le Pr Léon N'Zouba a saisi officielle-



Photo : Justelin Ndemeze#390

Le cabinet d'accouchement de Venez-Voir, où un bébé a été découvert mutilé, il y a quelques semaines, fait partie des structures fermées.

ment la hiérarchie de la DGR, par le biais d'une plainte déposée contre toutes les structures sanitaires non conformes et médecins exerçant illégalement.

Selon le ministre de la Santé publique, les services techniques de son département ont constaté, sur l'ensemble du territoire national, une prolifération d'unités sanitaires (cliniques, cabinets d'accouchement, etc.) ne remplissant pas les conditions réglementaires à l'exercice de leurs activités.

Les personnels (médecins et paramédicaux) y exerçant sont, poursuit le Pr

Léon N'Zouba, pour la plupart, des expatriés, qui n'ont pas la qualité de la profession exercée, et/ou sont titulaires d'attestations délivrées de façon peu orthodoxes et, pour d'autres, ne sont pas inscrits à l'Ordre des médecins.

**CONSÉQUENCES.** L'une des conséquences directes de cette situation est que plusieurs cas de décès sont enregistrés dans ces structures sanitaires dont l'information est souvent remontée au niveau des autorités compétentes par le biais des dénonciations d'un tiers affligé. Le dernier cas en date s'est produit au Cabi-



Photo : DR.Benjamin PENDI

Le ministre de la Santé, Pr Léon N'Zouba.

net d'accouchement de Venez-Voir, où un bébé a été découvert mutilé, début avril 2017.

Pour assainir le secteur en y extirpant des structures encombrantes et en y faisant partir des personnels indésirables, le ministre de la Santé publique et de la Population a instruit la DGR « à procéder, conformément aux lois et textes en vigueur en République gabonaise, à des enquêtes et de présenter les intéressés devant les juridictions compétentes, afin que cesse ce genre de pratiques qui présentent un risque majeur pour la santé des populations. » Selon les textes en vi-

gueur, "peut bénéficier d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une structure sanitaire privée, la personne remplissant les conditions suivantes : être qualifiée dans la spécialité faisant l'objet de la demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation ; être de nationalité gabonaise ; être âgé (e) d'au moins 25 ans ; avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans".

**TEXTES.** Les mêmes textes stipulent : "La personne de nationalité étrangère peut bénéficier d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une structure sanitaire privée en République gabonaise, lorsqu'elle remplit les conditions suivantes : être qualifiée dans la spécialité faisant l'objet de la demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation ; être bénéficiaire d'une autorisation d'exercer en cours de validité ; résider et exercer la spécialité au Gabon depuis au moins trente ans ; le ministre en charge de la Santé se réserve le droit, par une décision motivée de retirer l'autorisation d'ouverture et d'exploitation à l'expatrié".